

**Discours
de Madame le Bâtonnier
Hélène Fontaine
Présidente
de la Conférence Des Bâtonniers
à l'Assemblée générale statutaire du
31 janvier 2020**

Madame la garde des Sceaux, ministre de la justice,
Mesdames, Messieurs les hauts magistrats,
Mesdames, Messieurs les Présidents et les hautes personnalités,
Madame la Présidente du Conseil national des barreaux,
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris,
Madame le Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris,
Mesdames, Messieurs les membres du bureau de la Conférence,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège ordinal,
Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,
Mes chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Notre idéal de Justice n'a jamais été aussi grand et nos préoccupations aussi fortes.

Tous les avocats et tous les acteurs et partenaires de justice sont inquiets, car nous partageons les mêmes valeurs et le même attachement à cette Justice que nous voyons inexorablement se déliter.

Nous l'aimons cette Justice, comme nous aimons notre robe et nous ne pouvons nous résoudre à la voir disparaître.

Nous aimons cette Justice, parce que nous avons décidé, un jour, sur les bancs des mêmes facultés de droit, d'emprunter son chemin.

Nous sommes viscéralement avocats, comme d'autres sont magistrats, épris de Justice ou défenseurs de l'action publique.

Et nous avons trouvé, depuis plus de deux ans, de quoi nous inquiéter :

- réforme et programmation de la justice**
- modification de la procédure civile et du divorce**
- réforme de l'ordonnance de 1945 par voie d'ordonnance**
- réforme du régime des peines**
- mise en cause du secret professionnel**
- problématique de la carte judiciaire**
- problématique de l'aide juridictionnelle**
- réforme des retraites**

C'est dans l'adversité que le monde judiciaire a puisé sa force, car notre ADN est le même.

Jusqu'à un temps récent, madame la Garde des Sceaux, rencontrer la représentation des avocats relevait d'un parcours spécifique : chacune des trois institutions souhaitant être entendue en particulier, présenter ses propres arguments qui pouvaient ne pas converger.

En clair, nous étions divisés.

Mais ce temps est révolu. Nous vous avons facilité les choses. Vous n'avez plus à faire face à nos divisions, vous ne pouvez plus non plus les utiliser. Vous avez devant vous une profession non pas uniforme mais une profession unie.

Ce qui aurait pu diviser nos institutions, les a en définitive réunies.

Cette union des forces nous le devons initialement à Monsieur le Président Jérôme GAVAUDAN, à Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux, Christiane FERAL-SCHUHL, à Madame le Bâtonnier du Barreau de Paris Marie-Aimée PEYRON et à Monsieur le Vice Bâtonnier du Barreau de Paris Basile ADER.

Je sais, chère Christiane FERAL-SCHUHL, cher Olivier COUSI, chère Nathalie RORET, que nous cultiverons tous ensemble cette stratégie de l'union.

Je vous invite Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux, Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris, Madame le vice-Bâtonnier du Barreau de Paris à me rejoindre.

Vous êtes ici à la Conférence Des Bâtonniers, devant les bâtonniers, qui représentent les avocats dans les territoires.

La conférence, c'est le rassemblement des 163 ordres de province : de l'hexagone et d'outre-mer qui, avec leurs bâtonniers, leurs conseils de l'ordre et leurs 40000 avocats, organisent et assurent l'accès au droit pour tous sur l'ensemble du territoire.

La Conférence des Bâtonniers, constitue avec les deux autres institutions de la Profession un des piliers de la démocratie. Ils sont la défense.

Je veux, ici, vous parler des bâtonniers et des Ordres, parce qu'ils m'ont fait l'honneur d'être leur Présidente et que je suis leur porte-parole.

Je veux vous parler d'eux, Madame la Garde des Sceaux, parce que vous semblez ignorer ou feignez d'ignorer leur rôle et l'importance qu'ils occupent dans l'œuvre de justice.

Tous ces bâtonniers, ici réunis aujourd'hui, font de belles choses et croyez-moi, ce n'est pas facile car vous ne nous aidez pas, Madame la Ministre.

La profession d'avocat est une profession autorégulée aux termes d'un code de déontologie qui grave dans la loi les principes fondamentaux de la profession.

L'autorégulation des Ordres est un trésor confié aux Bâtonniers.

Ils sont les gardiens de la déontologie et de la discipline et assurent ainsi l'indépendance des Ordres.

Comme je vous le disais, les Bâtonniers font de grandes et belles choses.

Ils ont toujours assuré l'adaptation des ordres aux nouvelles exigences législatives ou réglementaires :

- **Fusions de la profession d'avocat :**
 - avec celle d'avoué de première instance
 - avec celle de conseil juridique
 - avec celle d'avoué de Cour d'appel

- **Réforme de la postulation territoriale**
- **Réformes procédurales de grande ampleur : cour d'appel en 2017, première instance en 2020**
- **Communication électronique, Legaltech**
- **Révolution numérique et intelligence artificielle**

Les Bâtonniers et les Ordres font toujours plus...

Ce sont des femmes et des hommes qui œuvrent chaque jour au service des justiciables, au service de leurs confrères, au service de la Justice.

Chaque jour, sur tout le territoire, est organisée par les ordres et les avocats qui les composent, la défense pénale d'urgence, pour une rétribution qui ne couvre pas les frais de fonctionnement de nos cabinets.

Partout où une liberté doit être défendue, il y a un avocat.

Et cela, c'est grâce au maillage territorial, à la présence de nos ordres et de nos bâtonniers.

Ne croyez pas, Madame la Garde des Sceaux que les bâtonniers et les ordres ne soient pas modernes, ils le sont je vous l'affirme.

Nous ne sommes pas une profession désuète, la caricature de Daumier.

Ils sont même innovants les Bâtonniers et les Ordres, je peux vous le prouver : ils se sont pleinement investis dans les MARDS, les actes d'avocat, dont ils attendent légitimement qu'ils soient revêtus de la force exécutoire, ou encore dans le combat contre les box vitrés, et j'en passe.

Chaque ordre et chaque bâtonnier, en dépit de leurs contraintes, sont capables de s'adapter au monde moderne, aux nouvelles technologies, mais avec leur déontologie.

Bernanos écrivait que ce n'est pas la Règle qui nous garde, car c'est nous qui gardons la Règle.

Oui nous voulons garder la Règle car nous sommes épris d'indépendance et capables de nous autoréguler.

Dans le même temps, les Bâtonniers et les Ordres se sont pleinement emparés de nouvelles perspectives de développement et d'exercice de la profession d'avocat comme le divorce par acte sous signature privée contresigné par les avocats.

Ils ont encouragé les avocats de leurs barreaux vers des formations toujours plus spécialisées.

Les Ordres s'apprêtent à s'emparer également de la procédure participative de mise en état et de l'acte de procédure d'avocat.

L'avocat est une espèce éminemment adaptable...

Et pourtant, Madame la Garde des Sceaux, nous protégez-vous ?

Je ne le crois pas.

A chaque nouvelle loi, chaque nouveau décret, vous rendez notre exercice plus difficile.

Vous exigez toujours plus de nous, sans réciprocité.

Nous avons même le sentiment que la suspicion, parfois, dicte ces réformes, réformes qui n'améliorent ni l'efficacité, ni la célérité de la justice.

A moins, Madame la Ministre, avec tout le respect que la Conférence des Bâtonniers doit à votre fonction, que cela ne constitue une volonté affichée de restreindre le recours à la Justice.

La Justice n'est pas un service public comme un autre, c'est l'un des trois piliers de la démocratie.

Et là où il n'y a plus de Justice, ou lorsque l'accès à la Justice est difficile, il y a danger.

Nous connaissons vos arguments sur l'augmentation du budget de la Justice.

Nous savons également que vous répondrez de manière habile à mes propos.

Vos arguments ne sont-ils pas que de la cosmétique, du marketing politique ?

Nous savons où sont les priorités ; nous comprenons parfaitement les choses, nous savons parfaitement compter.

Il faut des juges, il faut des greffiers, il faut des moyens, il faut de la considération pour ceux qui œuvrent parfois en silence, sans se plaindre, dans des conditions de travail dégradées.

Je n'accepte pas et je ne me résignerai pas à constater que les avocats sont devenus une variable d'ajustement.

Vous aviez ici considéré il y a deux ans, que le nom de tribunal judiciaire pouvait avoir du sens, comme le pendant du tribunal administratif.

Deux ans après nous y sommes, tout était donc écrit par avance, avant même que nous ayons pu vous faire part de nos propositions.

Nous avons tous ici la conviction que la stratégie du gouvernement est de gérer le flux des affaires du contentieux.

En ne remédiant pas à la pénurie des moyens humains et matériels endémiques, en réduisant soit l'accès au droit, soit l'accès au juge, soit l'accès à la justice, vous atteignez chacun des 70000 avocats de France.

Nous respectez-vous, Madame la Ministre, respectez-vous les justiciables ?

Nous n'en avons pas le sentiment.

Protégez-vous les avocats dans une attitude bienveillante ?

C'est une véritable question.

Les deux ans qui viennent de s'écouler ont démontré que vous nous êtes restée indifférente.

Je ne reviendrai pas sur les conditions dans lesquelles la loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice a pu être adoptée par le Parlement.

Vous avez déjà été insensible aux manifestations des barreaux.

Cette loi annonçait des lendemains funestes.

Les conditions dans lesquelles les décrets d'application de la loi ont été publiés ne sont pas acceptables.

Trois décrets des 11, 17 et 20 décembre 2019 ont modifié en profondeur le code de procédure civile et les pratiques procédurales.

Pour la majorité des dispositions, ces décrets sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et s'appliquent aux procédures en cours.

Comment assurer aux justiciables une sécurité juridique ?

Quel mépris pour les avocats a pu ainsi animer les services de la chancellerie ?

Qui a pu vous faire croire que nous ne méritions pas un peu plus de considération pour nos vies personnelles en cette fin d'année 2019 ?

Sommes-nous à ce point indésirables ?

Madame la Ministre, voulez-vous encore des avocats ?

Certaines dispositions du décret du 20 décembre 2019 modifient celles du décret du 11 décembre 2019 notamment quant aux modalités d'entrée en vigueur.

Comment assurer au justiciable une sécurité juridique ?

Certains éléments essentiels sont manquants comme l'arrêté fixant les modalités de prise de date, prévu à l'article 751, nouveau du code de procédure civile.

Les juridictions elles-mêmes sont hésitantes sur l'interprétation de plusieurs dispositions des décrets.

Comment assurer au justiciable une sécurité juridique ?

A toutes ces difficultés, comment les bâtonniers peuvent-ils répondre ? comment peuvent-ils rassurer leurs confrères ?

Comment les Ordres peuvent-ils organiser en urgence une réflexion collective sur ces textes ?

Le respect des bâtonniers, des Ordres, des avocats, du monde judiciaire et des justiciables aurait justifié une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Les acteurs de justice auraient pu ainsi tous réfléchir, se former.

La Chancellerie aurait pu mettre au point le portail justice pour délivrer de manière sécurisée des dates d'audience.

Faut-il encore rappeler la présence dans les dispositions réglementaires, de dispositions qui ne sont pas d'application de

la loi comme l'exécution provisoire de droit des décisions de première instance.

Dans le domaine législatif, cela s'appelle un cavalier.

On a supprimé les avoués, vous voulez supprimer les procédures d'appel.

Vous n'imaginez pas à quel point les avocats sont inquiets et craignent pour la survie de leurs cabinets et des 55000 emplois qu'ils induisent.

Vous ne pouvez pas ignorer toute une profession dans la rue.

Non, Madame la Ministre, nous ne sommes pas décalés ! Vous le savez bien.

Vous ne pouvez pas ignorer un tel mouvement, une mobilisation aussi importante.

Une mobilisation historique, sans précédent.

Et nous découvrons aussi qu'un groupe de travail réfléchit, en catimini, sur le regroupement des sections des conseils de prud'hommes et leur réorganisation, c'est-à-dire à terme à leur suppression.

Nous ne sommes plus dupes.

L'autonomie de nos Ordres, guidés par leurs bâtonniers est indispensable aux territoires, à l'accès aux droits, à la défense des libertés.

Les avocats sont solidaires des citoyens en œuvrant quotidiennement à perte, au titre de l'aide juridique pour la défense ou l'assistance des plus démunis.

SOLIDARITE et AUTONOMIE, ces mots vous disent naturellement quelque chose.

Nous aurions espéré qu'ils résonnent dans votre cœur.

La réforme des retraites est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase de l'indifférence du gouvernement à notre égard et de notre exaspération.

Comment pouvoir affirmer que les services de l'Etat ont entendu nos préoccupations, puisque finalement, ils souhaitent que notre régime autonome et solidaire de retraite qui fonctionne parfaitement bien soit balayé.

Les avocats ne sont pas égoïstes, ils sont au contraire solidaires des autres régimes de retraites en reversant 100 millions d'euros par an au régime général, presque 2 milliards depuis 20 ans.

Ils sont solidaires entre eux en assurant à chaque avocat une retraite de base identique pour tous, femmes, hommes, riches ou pauvres.

Les avocats sont vertueux, car ils ont su être économes et on veut désormais qu'ils utilisent leurs propres réserves pour "lisser" la transition !

Les avocats sont autonomes, indépendants, nous n'avons jamais rien coûté à l'Etat.

Notre régime de retraite est en équilibre jusqu'en 2054 au moins.

L'avis du Conseil d'Etat rendu public le 24 janvier dernier souligne entre autre l'insuffisance des projections financières effectuées, ainsi que le caractère relatif de l'universalité.

C'est ce que nous ne cessons de dénoncer.

Sous couvert d'être un régime universel juste, ce régime est en réalité très injuste.

Le projet de loi est incontestablement flou, mal maîtrisé et mal abouti.

Vous le savez, la réforme des retraites spolie purement et simplement les avocats qui n'ont nul besoin, je le répète, d'être rappelés à la solidarité : ils la déclinent quotidiennement.

La défense des plus démunis est assurée chaque jour et à perte, par les avocats, au titre d'un système d'aide juridictionnelle désuet et à bout de souffle, qui méprise leur travail.

Qui accepterait aujourd'hui de travailler à perte ?

Personne.

Les avocats le font, parce qu'ils respectent leur serment.

Mais désormais, en doublant le taux de cotisation, la réforme des retraites va fragiliser nombre de cabinets d'avocats et plus particulièrement ceux qui œuvrent principalement à l'aide juridique parce que le bassin de population dans lequel ils sont implantés est particulièrement paupérisé, ou parce qu'ils en ont fait le choix.

Les propositions du gouvernement pour réduire l'impact de l'augmentation des cotisations sont largement insuffisantes et n'assurent aucune garantie pérenne.

Pire, cette réforme va créer des déserts judiciaires par la fermeture des cabinets qui ne pourront assumer cette nouvelle charge.

C'est ainsi la moitié de ces structures qui pourraient disparaître.

Les Bâtonniers et les Ordres font de belles choses, Madame la Ministre, ils assurent la défense et le conseil sur tout le territoire français.

Avez-vous vraiment envie d'en voir disparaître la moitié ?

Avez-vous vraiment envie de voir réduire l'accès au droit ?

Avez-vous envie de voir disparaître la proximité exemplaire que les Bâtonniers et les Ordres ont su tisser avec nos territoires ?

Les Bâtonniers et les Ordres n'ont pas besoin, Madame la Ministre que vous les invitiez à porter fièrement leur robe pour aller plaider.

Non, ce dont ils ont besoin, Madame la Garde des Sceaux, c'est d'un ministre qui comprend ses avocats, partenaires de justice, voix de la Défense aux confins de notre territoire et dans beaucoup de lieux dans le monde.

Si les avocats ont retiré leur robe, c'est parce qu'ils sont désespérés, convaincus de ne plus être entendus et considérés.

Mais les bâtonniers veulent être entendus et ils continueront à se faire entendre.

Ils sont debout avec leurs Ordres.

Ils sont en colère comme tous les avocats de France, ils se sentent méprisés, spoliés, voient la Justice se précariser et les droits des plus démunis bafoués.

Depuis plus de deux ans, les avocats et les Bâtonniers de France sont en lutte, sur la défensive, alors que nous sommes capables d'être force de proposition.

Notre capacité d'adaptation est totale et notre volonté d'innover est intacte.

Le barreau de France, c'est une grande diversité.

On y trouve ainsi à la fois la défense des libertés individuelles tout comme l'accompagnement des stratégies d'entreprise.

L'avocat a sa place dans l'évolution de la société mais vous ne nous donnez aucun autre espace que celui de la contestation.

Ne croyez pas que nous sommes figés dans nos principes séculaires.

Faites confiance aux Ordres, faites confiance aux avocats, nous valons mieux que le mépris que nous ressentons tous intimement, avec beaucoup de pudeur.

Notre ambition, nous bâtonniers de France, est de rendre à chaque avocat, le respect et la considération qu'il mérite.